



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



16 novembre 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le seize novembre deux mille neuf (16 novembre 2009) à laquelle étaient présents et formant quorum:

Sont présents : MME. La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charrette
Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du conseiller et maire suppléant Claude Labonté. Aussi présente, madame Christiane Cholette, directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 302.11.2009 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2009**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2009**
- 6. Rapport du maire sur la situation financière 2009**
Dépôt de la liste des contrats conformément à l'article 955 du code municipal
- 7. Correspondance**
- 8. Administration, finances et ressources humaines**
 - 8.1. Renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération des municipalités du Québec (FQM);
 - 8.2. Distribution des responsabilités des membres du conseil;
 - 8.3. Autorisation de signature de l'entente entre la Municipalité de Labelle et de SCFP local 3412 relative à l'application de la convention collective en cas de pandémie de grippe;
 - 8.4. Acceptation du plan de mesures d'urgence en cas de pandémie;
- 9. Travaux publics**



10. Urbanisme et environnement

- 10.1. Demande de dérogation mineure pour les lots 25-1 et 26, rang R, dans le canton de Joly situé au 1406, chemin des Pinsons (1128-28-8546);
- 10.2. Demande de dérogation mineure pour le lot 43-1, rang B, dans le canton de Labelle, situé au 1600, chemin de la Presqu'île (9815-55-2323);
- 10.3. Demande de lotissement pour une modification à un projet majeur pour les parties de lot 21A, du rang B, canton Joly (1025-08-9020);
- 10.4. Mandat à Génivar pour une étude de faisabilité relative à l'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique;
- 10.5. Autorisation d'aménager une enseigne à l'Association du lac Lacoste;
- 10.6. Demande de financement à la fondation Hydro-québec pour l'environnement;
- 10.7. Autorisation d'aménager des boîtes postales dans les emprises de chemins municipaux;

11. Sécurité incendie et sécurité publique

12. Loisirs, culture et tourisme

- 12.1. Aide financière supplémentaire au Comité de la gare;
- 12.2. Carrefour action municipale et famille – nomination d'une représentante de la Municipalité dans le dossier des questions familiales;
- 12.3. Aide financière accordée pour le redémarrage du Comité des loisirs;
- 12.4. Symposium Le Campagn'Art – édition 2010;
- 12.5. Amendement de la résolution 141.05.2009 relative à la gestion de la piscine municipale par le groupe Sodem pour 2010;

13. Bibliothèque

14. Période de questions et réponses

15. Avis de motion et règlements

- 15.1. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur les modalités de paiement des taxes municipales;
- 15.2. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2010;
- 15.3. Adoption du projet de règlement numéro 2009-178 qui abroge le règlement numéro 2002-61 relatif aux dérogations mineures;
- 15.4. Adoption du projet de règlement numéro 2009-179 qui modifie le règlement numéro 109 relatif au Comité consultatif d'urbanisme;
- 15.5. Avis de motion pour adopter le règlement 2009-180 abrogeant le règlement numéro 2003-77 relatif aux chiens et chats;
- 15.6. Avis de motion pour adopter le règlement 2009-181 abrogeant le règlement numéro 2000-32 relatif aux nuisances
- 15.7. Adoption du projet de règlement numéro 2009-182 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 visant à modifier le coût des permis et certificats d'autorisation et intégrer les contributions pour fins de parcs;
- 15.8. Adoption du projet de règlement numéro 2009-183 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 visant à modifier certaines dispositions;
- 15.9. Adoption du projet de règlement numéro 2009-184 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 visant à modifier une disposition sur les chemins privés existants;
- 15.10. Adoption du projet de règlement numéro 2009-185 relatif à l'amendement du règlement de construction numéro 2002-58 afin de modifier diverses dispositions;
- 15.11. Adoption du projet de règlement numéro 2009-186 relatif à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels;



15.12. Tenue d'une assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéro 2009-178, 2009-179, 2009-182, 200-183, 2009-184, 2009-185 et 2009-186;

16. Comptes

- 16.1. Approbation des comptes du mois d'octobre 2009;
- 16.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 16.3. Ouverture d'un compte bancaire spécifique au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières;
- 16.4. Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 16.5. Comptes pour collection 2009 – mandat à Godard Bélisle St-Jean et associés, SENC-Avocats;
- 16.6. Dépôt du rapport comparatif des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2008 versus 2009;
- 16.7. Dépôt du rapport comparatif des résultats estimés au 31 décembre 2009 versus les prévisions budgétaires adoptées;
- 16.8. Adoption de la liste des comptes à recevoir;
- 16.9. Adoption de la liste des comptes pour mauvaises créances;
- 16.10. Adoption de la liste des comptes en collection 2009;

17. Varia

18. Période de questions et réponses

19. Levée de la séance ordinaire

Adoptée

5. RÉS. 303.11.2009 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2009

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2009.

Adoptée

**6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2009
DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 955
DU CODE MUNICIPAL**

Tel que prévu à l'article 955 du Code municipal, je vous présente maintenant la situation financière de la Municipalité de Labelle.

Situation financière au 31 décembre 2008

Le vérificateur de la Municipalité a confirmé dans son rapport les résultats suivants :

Fonds d'administration :

recettes	4 295 387 \$
dépenses	3 739 640 \$
Remboursement de la dette à long terme	283 788 \$
Résultat net avant affectations	271 959 \$

Fonds d'administration - surplus :

surplus au début de l'exercice	617 150 \$
résultat net redressé de l'exercice financier 2008	377 445 \$
Surplus net non affecté au 31 décembre 2008	239 705 \$

Situation financière au 31 décembre 2009

Quant aux résultats de l'exercice 2009, selon les données financières au 31 octobre 2009, nous prévoyons atteindre l'équilibre budgétaire.



Plan triennal d'immobilisation 2009-2010-2011 (comprenant les réalisations anticipées au 31 décembre 2009) :

	Prévisions au 2009-12-31	Budgété 2009	Budgété 2010	Budgété 2011
administration	5 531 \$	5 531 \$	53 200 \$	5 000 \$
incendie	325 000 \$	342 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
travaux publics	130 000 \$	30 000 \$	372 510 \$	227 500 \$
hygiène du milieu	10 000 \$	110 000 \$	- \$	- \$
urbanisme et développement	50 000 \$	- \$	407 510 \$	262 500 \$
loisirs et culture	30 000 \$	70 000 \$	330 000 \$	35 000 \$
Total	550 531 \$	557 531 \$	1 167 220 \$	534 000 \$

Traitement des élus municipaux (rémunération et allocation de dépenses des élus pour l'année 2009) :

Maire	Municipalité	Rémunération	16 000.00 \$	24 000.00 \$
		Allocation de dépenses	8 000.00 \$	
	MRC des Laurentides	Rémunération	1 465.13 \$	2 197.70 \$
		Allocation de dépenses	732.57 \$	
Conseillers	Municipalité	Rémunération	5 333.00 \$	8 000.00 \$
		Allocation de dépenses	2 667.00 \$	

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Conformément à l'article 955 du Code municipal, je dépose la liste des contrats et dépenses de plus de 2 000 \$ et la liste des contrats et dépenses de 2 000 \$ et plus et totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur pour la période du 1er novembre 2008 au 31 octobre 2009.

Principales réalisations de 2009:

Administration, finance et gestion des ressources humaines

- Entente avec les associations de la rive ouest du lac Labelle pour mettre fin au dossier de demande d'annexion de la rive ouest du lac Labelle par la Municipalité de La Minerve;
- Adoption du plan d'action 2009 et du plan triennal d'immobilisation 2009-2011;
- Obtention d'une aide financière de 96 500 \$ dans le cadre du programme de diversification économique pour les villes mono industrielles comprenant l'élaboration d'un plan d'ensemble pour le parc des Cheminots, le plan de revitalisation du noyau villageois et l'étude de préfaisabilité d'une mini centrale hydroélectrique;
- Début de la réalisation d'un plan de revitalisation du noyau villageois;
- Acquisition du centre communautaire et du presbytère de la Fabrique
- Engagements municipaux importants pour favoriser la construction d'une résidence pour personnes âgées par la corporation du Manoir Labellois;
- Restructuration administrative;
- Santé sécurité au travail (engagement de la municipalité, plan d'action, mise sur pieds de comités spécifiques, etc.);
- Mise sur pieds d'un comité Internet haute-vitesse pour les zones non-desservies;
- Aide à la Société d'histoire de Chute aux Iroquois pour la mise en valeur des vestiges de la période ferroviaire au parc des Cheminots;
- Adoption de la charte sur la réduction des matières résiduelles;
- Obtention, pour la conseillère Karine Miron, du prix de la relève en politique municipale, dans le cadre du Forum Jeunesse pour souligner l'importance de son implication en tant que jeune dans son milieu;
- Vote par correspondance pour les non-domiciliés offert dans l'éventualité des élections de novembre 2009;



- Représentation des membres du conseil sur plusieurs comités ou tables de concertation et de décisions;
- Réélection sans opposition des membres du conseil municipal le 2 octobre 2009;

Sécurité publique

- Achat d'un camion autopompe/citerne pour le service de sécurité incendie (298 600 \$);
- Achat d'une boîte pour camion F-250, pour les pinces de décarcération et le sauvetage nautique (camion et boîte 35 000 \$);
- Achat d'appareils respiratoires pour le service incendie (15 000 \$);
- Nomination au service incendie de l'équipe des officiers
- Adoption d'une politique visant à favoriser l'assiduité des pompiers;
- Obtention d'une aide financière de 10 000 \$ du ministère de la Sécurité civile pour l'installation permanente d'une génératrice au centre communautaire;
- Obtention pour notre secteur de policiers supplémentaires et d'un bureau satellite de la Sûreté du Québec;

Travaux publics

- Obtention d'une aide financière de 5 000 \$ pour les dommages subits lors de la tempête d'octobre 2008
- Constitution d'un fonds réservé pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières;
- Élargissement d'une partie de la rue du Camping;
- Renouvellement, pour une période de 3 ans, du contrat d'entretien du chemin de La Macaza pour le ministère des Transports;
- Obtention d'une aide financière du MTQ, par l'entremise de monsieur Sylvain Pagé, député des Laurentides, pour des travaux de voirie 2009, appliquée aux chemins St-Cyr;
- Entretien des chemins de la rive ouest du lac Labelle;

Urbanisme, environnement et développement

- Embauche d'un responsable adjoint du service de l'urbanisme;
- Embauche d'une employée temporaire pour l'application des règlements relatifs à la protection de l'environnement, régénération des rives, etc.;
- Renouvellement du programme de revitalisation pour favoriser la rénovation et la construction;
- Adoption d'un règlement relatif à l'adoption d'un programme incitatif à l'investissement en matière de développement économique (pour favoriser l'investissement relatif à l'implantation d'un hôtel et d'une épicerie de moyenne et grande surface);
- Participation au programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) de la MRC des Laurentides;
- Adoption d'un nouveau règlement relatif à l'obligation de lavage des bateaux sur tous les cours d'eau de Labelle et à l'obligation d'obtention d'une vignette pour chaque embarcation;
- Obtention d'une aide financière de 22 000 \$ dans le cadre du Pacte rural pour l'aménagement d'une piste cyclable;

Tourisme, loisirs et famille

- Participation à un comité de travail relatif au maintien de médecins à Labelle, conclusion d'une entente de 2 ans avec 3 partenaires;
- Adoption d'une politique de remboursement de couches de coton;
- Demande d'aide financière pour l'élaboration d'une politique familiale;
- Appui financier au projet d'interprétation géomorphologique du sentier national pour la mise en valeur du patrimoine naturel;
- Vente de composteurs à prix réduits et formation;



- Organisation d'une journée communautaire pour le « Grand nettoyage » du village, plus de 100 personnes y ont participé;
- Soirée de reconnaissance des bénévoles;

Bibliothèque et culture

- Dénomination de la maison de la culture Antoinette Malo-Dumontier;
- Dénomination de la bibliothèque Lancia-Monette;
- Mise en place d'activités culturelles, Théâtre Ri-do-rare, Festival Boreart, rencontres d'auteurs;

Les principales orientations 2010 :

- Suivi du plan d'action de la diversification économique;
- Suivi du plan d'action du programme Village-Relais;
- Préparation et mise en œuvre d'un plan d'action pour assurer le suivi du plan d'ensemble du parc des Cheminots;
- Dossier de contournement de la route 117 avec le MTQ
- Continuité et amélioration de la protection de l'environnement, particulièrement des lacs;
- Faire appliquer les règlements municipaux;
- Favoriser le maintien de relations de travail harmonieuses avec le personnel;
- Demeurer à l'écoute des citoyennes et citoyens de Labelle;

Le budget de fonctionnement 2010, les principaux projets ainsi que le programme triennal d'immobilisation seront adoptés lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 14 décembre prochain.

Je vous remercie et vous assure de ma disponibilité et de ma collaboration ainsi que de celle de la conseillère et des conseillers.

Pour le maire, Gilbert Brassard,

Par Claude Labonté, conseiller et maire suppléant

8.1 **RÉS. 304.11.2009** **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE
À LA FÉDÉRATIONS DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC (FQM)**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Labelle à la
Fédération Québécoise des Municipalités et d'autoriser le paiement de la
cotisation 2010 au montant de deux mille vingt sept dollars et trente deux cents
(2 027,32 \$) incluant les taxes.

Adoptée

8.2 **RÉS. 305.11.2009** **DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES
MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 254.08.2008 portant sur le partage
des responsabilités au sein du conseil;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections du 1^{er} novembre 2009, chacun des
membres du conseil a été élu par acclamation et assermenté le 2 octobre
dernier;

CONSIDÉRANT QU'une redistribution des dossiers est nécessaire pour bien
représenter la Municipalité pour les différents dossiers;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'abroger la résolution 254.08.2008 et ses amendements et de
mandater les membres du conseil à représenter la Municipalité dans les dossiers
suivants :

Gilbert Brassard

- Maire
- Membre du conseil des maires de la MRC
- Membre de la Commission des finances
- Membre du Comité de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des Laurentides
- Membre du comité de gestion des forêts publiques;
- Membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD)
- Membre de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant;
- Membre d'office sur tous les comités et commissions;
- Membre du comité d'administration l'organisme des bassins versants (OBV) des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumons;
- Membre du comité Village-Relais;
- Membre du comité de diversification économique;
- Membre du comité des ressources naturelles du territoire des Laurentides;
- Membre du comité de planification et du développement du territoire de la MRC des Laurentides.

Robert Bergeron

- Maire substitut à la MRC;
- Responsable de la Commission des finances;
- Représentant de la Municipalité auprès du Transport adapté et intermunicipal des Laurentides;
- Responsable de la Commission des ressources humaines;
- Coresponsable de la Municipalité dans le dossier de protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité au conseil d'administration du conseil d'administration du Manoir Labellois;
- Membre du comité de diversification économique;
- Membre du comité d'étude Internet en haute-vitesse en zones non-desservies;

Patrice Charette

- Conseiller responsable du service des travaux publics et de la voirie;
- Conseiller délégué à l'Office municipal d'Habitation;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité de la gare;

Claude Labonté

- Représentant de la Municipalité auprès des Fondations médicales;
- Conseiller responsable du dossier sur le développement économique;
- Membre du conseil d'administration de Loisirs Laurentides;
- Conseiller responsable des relations avec les associations;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Sûreté du Québec;
- Membre du comité de diversification économique;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du comité d'embellissement;
- Membre du Comité de retraite;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Maire substitut à la MRC;

Michel Lefebvre

- Conseiller responsable du dossier de la sécurité publique et du service de sécurité incendie;



- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du comité de retraite;
- Membre du comité Village-Relais

Nadia Masse

- Représentante de la Municipalité auprès de Réseau-Biblio des Laurentides;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du conseil d'administration du Comité Labelle en fête;
- Conseillère responsable du dossier du service des loisirs et du tourisme;
- Conseillère responsable de la culture;
- Représentante de la Municipalité auprès du Comité des loisirs;
- Représentante de la Municipalité auprès de la Maison des jeunes;
- Responsable des questions familiales et / ou des aînés et représentante auprès de Carrefour action municipale et famille;
- Conseillère sur le comité de la politique familiale;

Claude Nantel

- Membre de la Commission des finances;
- Conseiller responsable du Comité consultatif d'urbanisme;
- Coresponsable du dossier de la protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité auprès du CGAL;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du comité d'embellissement.

Adoptée

8.3

RÉS. 306.11.2009

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE ET DE SCFP LOCAL 3412 RELATIVE À L'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN CAS DE PANDÉMIE DE GRIPPE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir une bonne gestion des ressources humaines, en cas de pandémie de grippe;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Gilbert Brassard, maire ainsi que madame Christiane Cholette, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour cette entente.

Adoptée

8.4

RÉS. 307.11.2009

ACCEPTATION DU PLAN DE MESURES D'URGENCE EN CAS DE PANDÉMIE DE GRIPPE

CONSIDÉRANT la recommandation des autorités médicales et de la Sécurité publique relative à la mise en place d'un plan de mesures d'urgence en cas de pandémie de grippe;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU d'accepter le plan de mesures d'urgence tel que déposé.

Adoptée



10.1 **RÉS. 308.11.2009** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 25-1 ET 26, RANG R, DANS LE CANTON DE JOLY SITUÉ AU 1406, CHEMIN DES PINSONS (1128-28-8546)**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation a pour objet une dérogation de 5 mètres pour la reconstruction d'une galerie, dans la bande de protection riveraine, de 3,66 mètres de profondeur par 8,54 mètres de longueur et l'aménagement d'un nouvel escalier menant à la galerie comprenant un palier de 1,2 mètre par 1,83 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la dimension de la galerie est présentement de 3,2 mètres de profondeur par 8,54 mètres de longueur;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au bâtiment se fait par cette galerie;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre dérogation ne devrait résulter de l'acceptation de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2002-61 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 064.11.2009 recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'accepter la dérogation mineure de 4,39 mètres dans la bande de protection riveraine pour l'aménagement de nouveaux escaliers, de la galerie en possédant une profondeur maximale de 3,05 mètres de profondeur et en autant qu'aucune autre dérogation ne devrait résulter de l'acceptation de celle-ci.

Adoptée

10.2 **RÉS. 309.11.2009** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 43-1, RANG B, DANS LE CANTON DE LABELLE SITUÉ AU 1600, CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE (9815-55-2323)**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation a pour objet une dérogation de 10 mètres pour la largeur du terrain et de 852,8 m² pour la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire céder une partie de son terrain, soit 112,8 mètres carrés, afin que l'entrée véhiculaire du terrain voisin ne soit plus située sur son terrain;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre dérogation ne devrait résulter de l'acceptation de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2002-61 ;



CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 063.11.2009 recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'accorder cette dérogation mineure en autant qu'aucune autre dérogation ne résulte de celle-ci.

Adoptée

10.3

**RÉS. 310.11.2009 DEMANDE DE LOTISSEMENT POUR UNE
MODIFICATION À UN PROJET MAJEUR POUR LES
PARTIES DE LOT 21A, DU RANG B, CANTON JOLY
(1025-08-9020)**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 21A-P, rang B, canton Joly a déposé à la Municipalité un nouveau projet de développement pour son lot ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.4.6 du règlement numéro 2002-54, tout projet de lotissement comprenant une ou plusieurs nouvelles rues doit être présenté au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de lotissement proposé par madame Isabelle Labelle pour les parties du lot 21A, du rang B, canton Joly, par le plan numéro 4786 sous ses minutes 5164 et signé le 13 janvier 2009, comporte deux rues et 34 terrains, soit 8 terrains de plus que le projet précédant;

CONSIDÉRANT la résolution 065.11.2009 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil d'accepter le nouveau plan projet de lotissement et que les réseaux soient bouclés de manière à permettre une meilleure circulation de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que déposé est conforme à la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'accepter le plan de projet de lotissement.

Que les réseaux soient bouclés de manière à permettre la meilleure circulation possible de l'eau ;

Que l'alternative des réseaux par gravité soit privilégiée, en autant que le développement des terrains adjacents n'en sera pas compromis ;

Que l'on profite de l'occasion pour boucler la section du réseau d'aqueduc qui se termine au 5497, boulevard du Curé-Labelle ;

Adoptée



10.4

RÉS. 311.11.2009

MANDAT À GÉNIVAR POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE MINI-CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 118.05.2009 demandant l'appui de la MRC des Laurentides et autorisant la demande d'avis de préfaisabilité relative à l'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, un avis de préfaisabilité favorable au projet;

CONSIDÉRANT QUE pour aller plus avant, la Municipalité a besoin de faire réaliser une étude de préfaisabilité qui permettra de mieux savoir si le projet envisagé est réaliste et viable;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Genivar pour réaliser ces travaux pour un montant de 22 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà reçu une confirmation d'une aide de 96 311 \$ pour divers projets de diversification économique et que, suite à l'ouverture des soumissions pour le plan de développement et de revitalisation du noyau villageois le coût de ce projet s'avère moins élevé que l'estimé, laissant une solde non utilisé de 27 670 \$;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu avec monsieur Paul Calce, directeur du CLD des Laurentides à l'effet que le financement de cette étude de préfaisabilité pourrait se faire à partir de l'enveloppe de 96 311 \$ déjà accordée par la MRC dans le cadre du programme de diversification et de développement et donc financé à 90 % par ledit programme.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RESOLU de mandater la firme Genivar pour la réalisation de ladite étude de préfaisabilité.

Qu'une demande soit faite au CLD pour autoriser le financement de cette dépense à même l'enveloppe du programme de diversification et de développement déjà accordée par la MRC.

Que cette dépense soit financée par le fonds général de la Municipalité.

Adoptée

10.5

RÉS. 312.11.2009

AUTORISATION D'AMÉNAGER UNE ENSEIGNE À L'ASSOCIATION DU LAC LACOSTE

CONSIDÉRANT la demande de l'association du lac Lacoste d'aménager une enseigne visant à faire connaître son code d'éthique;

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée principale du développement Eagle Ridge se fera par la municipalité de Labelle ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire connaître les règles de bonne conduite sur un lac à tous les usagers;

CONSIDÉRANT QUE l'association du lac Lacoste est une association enregistrée légalement;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU d'accepter l'aménagement d'une enseigne sur le nouveau chemin
créé adjacent à la route 117.

Adoptée

10.6 **RÉS. 313.11.2009 DEMANDE DE FINANCEMENT À LA FONDATION
HYDRO-QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut présenter une demande de
financement à la fondation Hydro-Québec pour l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement vise l'achat de plantes
herbacées et arbustives pour les propriétés en bordure des lacs et cours d'eau
afin de les encourager à restaurer l'habitat riverain;

CONSIDÉRANT QUE la moitié du coût des plantes sera assumé par les
propriétaires riverains qui en feront la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donne des arbres depuis deux ans aux
citoyens afin de les encourager à améliorer leurs rives ;

CONSIDÉRANT la demande répéter de citoyens de se procurer des arbustes
indigènes à des prix intéressants pour le reboisement de leur rive;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poser des actions concrètes afin de
préserver et d'améliorer la qualité des lacs et cours d'eau sur son territoire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU de mandater le service de l'urbanisme afin de mettre en place la
campagne de renaturalisation des rives par le biais de l'obtention du financement
de la fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

Adoptée

10.7 **RÉS. 314.11.2009 AUTORISATION D'AMÉNAGER DES BOÎTES
POSTALES DANS LES EMPRISES DE CHEMINS
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la demande de Postes Canada pour aménager des boîtes
postales dans les emprises de chemin municipaux à plusieurs endroits dans la
municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettra à Postes Canada d'effectuer
leur travail plus efficacement et plus rapidement;

CONSIDÉRANT QU'à certains secteurs présentés, il y a lieu d'apporter des
modifications pour des raisons de sécurité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'accepter l'installation de certaines boîtes postales tel que
démontrée dans les documents fournis sauf celles énumérées ci-contre qui
devraient respecter les critères décrits dans les prochains alinéas:

Qu'une virée soit aménagée pour l'emplacement situé à l'intersection du chemin
des Draveurs et du chemin du Moulin et de s'assurer que le déneigement sur la
partie du chemin des Draveurs et de la virée soit effectué par Postes Canada.



Que cette subvention soit assumée par le fonds général de la Municipalité au département <conseil>.

Adoptée

**12.2 RÉS. 316.11.2009 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE -
NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA
MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER DES
QUESTIONS FAMILIALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est composée de plusieurs jeunes familles et que le conseil considère important que cette catégorie de citoyens soit représentée;

CONSIDÉRANT QUE Carrefour action municipale et famille s'occupe aussi des questions des aînés:

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Carrefour action municipale et famille demande de procéder à la nomination d'un responsable des questions familiales et / ou des aînés au sein du conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU de nommer madame la conseillère Nadia Masse à titre de responsable des questions familiales et / ou des aînés et que Carrefour action municipale et famille soit informé de la présente décision.

Adoptée

**12.3 RÉS. 317.11.2009 AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE
REDÉMARRAGE DU COMITÉ DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'il était dans les plans de la directrice des loisirs et du tourisme de se départir de l'organisation du dépouillement d'arbre de Noël et que les Chevaliers de Colomb ont accepté l'organisation de la guignolée sans l'organisation du dépouillement;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit redémarrer ses activités sans argent et qu'il est un peu utopique de penser organiser une levée de fonds à cette période de l'année;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 000 \$ est prévu au budget 2009 pour l'organisation du dépouillement d'arbre de Noël et que les Chevaliers de Colomb ont pris l'engagement de remettre les sommes d'argent amassées lors de la guignolée à la Municipalité de Labelle ou à l'organisme en charge du dépouillement;

CONSIDÉRANT QUE cette somme d'argent ne sera pas suffisante pour le démarrage du Comité.

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrices des loisirs et tourisme par intérim, madame Janick Nantel;



Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU de remettre au Comité des loisirs la somme de 1 000 \$ prévue au budget pour l'organisation du dépouillement d'arbre de Noël (02 70120 499) ainsi qu'une aide financière de 2 000 \$, indépendante à la demande d'aide financière 2010, et ce, à même le surplus accumulé, non affecté. Cette aide étant nécessaire au redémarrage du Comité et à l'organisation des premières activités hivernales telles le hockey (achat d'équipement, publicité, etc.).

Adoptée

12.4 RÉS. 318.11.2009 SYMPOSIUM LE CAMPAGN'ART – ÉDITION 2010

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite organiser la prochaine édition au parc des Cheminots;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a déjà eu lieu à cet endroit et que le tout s'était bien déroulé;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme se conforme à la politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT QUE la présence de véhicules motorisés et leurs propriétaires assurera une surveillance des lieux et une certaine sécurité;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet la venue de touristes et qu'il démontre à chaque année sa raison d'être par le nombre de participants et de visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la 2^e phase du projet des vestiges sera bien avancée et que la tenue de cet événement à cet endroit permettrait une bonne visibilité des vestiges déjà en places;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des loisirs et du tourisme par intérim, madame Janick Nantel;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'autoriser le comité du Symposium le Campagn'Art à tenir sa 3^e édition les 6-7 et 8 août 2010, et ce, au parc des Cheminots en utilisant des chapiteaux individuels et de permettre le stationnement de véhicules motorisés qui assureront la sécurité des lieux tout au long de l'événement.

Adoptée

**12.5 RÉS. 319.11.2009 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 141.05.2009
RELATIVE À LA GESTION DE LA PISCINE
MUNICIPALE PAR LE GROUPE SODEM POUR 2010**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 141.05.2009 portant sur le renouvellement du mandat accordé au Groupe Sodem pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Sodem acceptait de renouveler pour une période de six (6) mois sans toutefois se porter garant d'un éventuel déficit;

CONSIDÉRANT QUE pour le groupe Sodem et pour la Municipalité de Labelle, un renouvellement d'un an s'avère financièrement bénéfique pour les deux parties;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle ira en appel d'offres en 2010 pour un nouveau contrat à partir de 2011 suite au retour au travail de la titulaire à la direction du service des loisirs, de la culture et du tourisme;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU de renouveler le mandat du Groupe Sodem pour la gestion de la piscine municipale de Labelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Que les clauses de cette entente soient les mêmes que celles prévues au contrat échu au 31 décembre 2009.

Que cette résolution amende la résolution 141.05.2009.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

15.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le conseiller Robert Bergeron donne un avis de motion pour adopter un règlement sur les modalités de paiement des taxes municipales.

Que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption à une prochaine session du conseil municipal conformément à l'article 445 (2) du Code municipal.

15.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

Le conseiller Robert Bergeron donne un avis de motion pour adopter un règlement relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2010.

Que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption à une prochaine session du conseil municipal conformément à l'article 445 (2) du Code municipal.

15.3 RÉS. 320.11.2009 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-178 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour ce règlement en ce qui concerne les frais exigibles;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 066.11.2009, d'adopter le projet de règlement 2009-178;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2009-178 relatif aux dérogations mineures.



Que le projet de règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduit.

Adoptée

**15.4 RÉS. 321.11.2009 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2009-179 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT NUMÉRO
109 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 109 relatif au comité consultatif d'urbanisme afin de permettre l'ajout d'un nouveau membre sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 067.11.2009, d'adopter le projet de règlement 2009-179;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2009-179 relatif à la modification du règlement numéro 109 relatif au comité consultatif d'urbanisme.

Que le projet de règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduit.

Adoptée

**15.5 AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 2009-180 RELATIF AUX
CHIENS ET AUX CHATS**

La conseillère Nadia Masse donne un avis de motion pour adopter le règlement 2009-180 relatif aux chiens et aux chats.

Que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil municipal conformément à l'article 445(2) du Code municipal.

**15.6 AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 2009-181 RELATIF AUX
NUISANCES**

Le conseiller Claude Labonté donne un avis de motion pour adopter le règlement 2009-181 relatif aux nuisances.

Que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil municipal conformément à l'article 445(2) du Code municipal.

**15.7 RÉS. 322.11.2009 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2009-182 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME NUMÉRO 2002-54 VISANT À
MODIFIER LE COÛT DES PERMIS ET
CERTIFICATS D'AUTORISATION ET À INTÉGRER
LES CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARCS**

CONSIDÉRANT QUE le coût des permis et certificats d'autorisations n'est pas assez élevé compte tenu du temps consacré à leur émission;



CONSIDÉRANT QUE des dispositions doivent être intégrées au règlement 2002-54 afin d'appliquer les contributions pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 070.11.2009, d'adopter le projet de règlement 2009-182;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre

APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2009-182 relatif à l'amendement du règlement de lotissement numéro 2002-54 visant à modifier le coût des permis et certificats d'autorisation et à intégrer les contributions pour fins de parcs.

Que le projet de règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduit.

Adoptée

15.8

RÉS. 323.11.2009

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-183 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-56 VISANT À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT la réception d'une demande proposant l'ajout d'un étage permettant la construction d'un bâtiment de quatre étages dans la zone COM-143;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certains ajustements à diverses dispositions du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 071.11.2009, d'adopter le projet de règlement 2009-183;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2009-183 relatif à l'amendement du règlement de zonage numéro 2002-56 visant à modifier certaines dispositions.

Que le projet de règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduit.

Adoptée



15.9

RÉS. 324.11.2009

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-184 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2002-57 VISANT À MODIFIER UNE DISPOSITION SUR LES CHEMINS PRIVÉS EXISTANTS

CONSIDÉRANT QUE la disposition sur les chemins privés existants avant l'entrée en vigueur du règlement 2002-57 pose des problèmes d'application de la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 072.11.2009, d'adopter le projet de règlement 2009-184;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette

APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2009-184 relatif à l'amendement du règlement de lotissement numéro 2002-57 visant à modifier une disposition sur les chemins privés existants.

Que le projet de règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduit.

Adoptée

15.10

RÉS. 325.11.2009

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-185 RELATIF À L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2002-58 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2002-58 afin d'assurer un meilleur contrôle sur les constructions par l'application du Code National du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 073.11.2009, d'adopter le projet de règlement 2009-185;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel

APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2009-185 relatif à l'amendement du règlement de construction numéro 2002-58 afin de modifier diverses dispositions.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduit.

Adoptée



15.11

RÉS. 326.11.2009

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-186 RELATIF À LA CONTRIBUTION POUR FIN DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire, par les pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux articles 117.1 à 117.16 :

- 1) Favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration des parcs et terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour la population actuelle et future.
- 2) Se prévaloir d'une mesure efficace pour favoriser la constitution et la conservation d'un patrimoine récréatif et naturel durable.
- 3) Mettre en place un fonds dédié à l'achat ou l'aménagement de terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, à l'achat de terrains à des fins d'espaces naturels ou l'achat de végétaux.

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de Labelle et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 074.11.2009, d'adopter le projet de règlement 2009-186;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse

APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2009-186 relatif à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Que le projet de règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduit.

Adoptée

15.12

RÉS. 327.11.2009

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 2009-178, 2009-179, 2009-182, 2009-183, 2009-184, 2009-185 ET 2009-186

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 2009-178 qui abroge le règlement numéro 2002-61 relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet du règlement numéro 2009-179 qui modifie le règlement numéro 109 relatif au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet du règlement numéro 2009-182 amendant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 afin de modifier visant à modifier le coût des permis et certificats d'autorisation et intégrer les contributions pour fins de parcs.;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 2009-183 amendant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin de modifier diverses dispositions ;



CONSIDÉRANT l'adoption du projet du règlement numéro 2009-184 amendant le règlement de lotissement numéro 2002-57 visant à modifier une disposition sur les chemins privés existants;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet du règlement numéro 2009-185 amendant le règlement de construction numéro 2002-58 afin de modifier diverses dispositions;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet du règlement numéro 2009-186 relatif à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme spécifient que la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation expliquant le contenu des projets de règlement susmentionnés;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU de tenir l'assemblée publique de consultation le 8 décembre 2009 à 19 h à la salle Valiquette (haut de la Maison de la culture Antoine-Malo-Dumontier), au 7393, boul. du Curé-Labelle, pour les projets de règlement numéros 2009-178, 2009-179, 2009-182, 2009-183, 2009-184, 2009-185 et 2009-186.

Adoptée

16.1

**RÉS. 328.11.2009 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
D'OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU d'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de cent cinquante-six mille sept cent trente-sept dollars et quatre-vingt-douze cents (156 737,92 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ 9077-2146 Québec inc.	15 517,49 \$
➤ 9077-2146 Québec inc.	36 816,06 \$
➤ Agrégats de Labelle inc.	2 625,61 \$
➤ Arts numériques	3 023,19 \$
➤ DL Solutions informatiques	3 519,39 \$
➤ Dufresne, Hébert, Comeau avocats	5 152,08 \$
➤ Fédération québécoise des municipalités	3 242,02 \$
➤ Génivar	16 462,25 \$
➤ Mines Seleine	11 431,46 \$
➤ Pierres naturelles Durand	6 772,51 \$
➤ Société québécoise d'ass. des eaux	6 711,26 \$
➤ Société Raynald Mercille	13 209,94 \$
➤ SODEM	3 018,58 \$
➤ Ville de Mont-Tremblant	2 912,18 \$

Adoptée

16.2

RÉS. 329.11.2009 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des finances;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU de ratifier les déboursés au montant de soixante-six mille cinq cent dix dollars et soixante-dix-sept cents (66 510,77 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 1920 à 1957 et les numéros de chèques de 30712 à 30726, comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Mutuelle des municipalités du Québec	2 500,00 \$
➤ L'Industrielle alliance	6 599,78 \$
➤ SSQ Groupe financier	3 136,83 \$
➤ Ministère du revenu du Québec	10 684,04 \$
➤ Hydro-Québec	3 028,35 \$
➤ Services d'entretien Yves Robidoux	3 602,59 \$
➤ Receveur général du Canada	6 460,26 \$
➤ Ministère du revenu du Québec	7 613,62 \$
➤ Hydro-Québec	3 159,64 \$
➤ Sonic Co-op	4 100,88 \$

Adoptée

16.3 RÉS. 330.11.2009 OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE SPÉCIFIQUE AU FONDS RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES RELATIF AUX CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2008-166 ayant comme objet la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières, lequel règlement est entré en vigueur le 6 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ouvrir un compte bancaire spécifique audit fonds afin d'en assurer une bonne gestion;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 025.01.2009 portant sur les autorisations de signature des effets bancaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU d'ouvrir un compte bancaire à la caisse populaire Desjardins Labelle-Nominique spécifique au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières.

Que ledit compte bancaire soit sujet aux mêmes directives que les autres comptes de la Municipalité de Labelle quant aux signatures telles que déterminées par la résolution 025.01.2009.

Adoptée

16.4 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Claude Labonté et le conseiller Patrice Charrette ont respectivement redéposé et déposé leur formulaire de la divulgation de leurs intérêts pécuniaires.



16.5 **RÉS. 331.11.2009 COMPTES POUR COLLECTION 2009 - MANDAT À
GODARD BÉLISLE ST-JEAN ET ASSOCIÉS,
SENC-AVOCATS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU de mandater la firme Godard Bélisle St-Jean et Associés, SENC-Avocats afin de représenter la Municipalité de Labelle dans le dossier des comptes pour collection année 2009.

Que les honoraires facturés pour collecter les montants soient de 12,5% des sommes perçues, et ce, tel que mentionné dans la lettre de la firme du 21 octobre 2009.

Adoptée

16.6 **DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DES RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2008 VERSUS 2009**

Conformément à la Loi, la secrétaire-trésorière et directrice générale dépose au conseil le rapport comparatif des revenus et dépenses 2009 versus 2008 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre.

16.7 **DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DES RÉSULTATS ESTIMÉS AU 31
DÉCEMBRE 2009 VERSUS LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ADOPTÉES**

Conformément à la Loi, la secrétaire-trésorière et directrice générale dépose au conseil l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

16.8 **RÉS. 332.11.2009 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À
RECEVOIR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU d'adopter, conformément à l'article 1022 du Code municipal, la liste des comptes à recevoir au 16 novembre 2009, totalisant un montant de quatre cent quarante-neuf mille quatre-cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-quatorze cents (449 490,74 \$).

Adoptée

16.9 **RÉS. 333.11.2009 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES POUR
MAUVAISES CRÉANCES**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'adopter la liste ci-dessous des mauvaises créances à radier de nos livres pour l'année 2009, totalisant un montant de six cent douze dollars et quatre-vingt-onze cents (612,91 \$).

Que la liste soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au long ici reproduite.

Adoptée



16.10 **RÉS. 334.11.2009 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES EN
COLLECTION 2009**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU d'adopter la liste, reçue le xx novembre 2009, des comptes
totalisant un montant de cent soixante-dix-huit mille quatre cent vingt-deux
dollars et trente-et-un cents (178 422,31 \$) à envoyer à nos avocats pour
collection 2009.

Que la liste soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrale comme si au
long ici reproduite.

Adoptée

18 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19 **RÉS. 335.11.2009 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 20.

Gilbert Brassard
Maire

Christiane Cholette, g.m.a.
secrétaire-trésorière,
directrice générale